



Résumé

Alors que le gouvernement français s'est fixé un objectif de neutralité carbone en 2050, l'Institut Montaigne s'intéresse aujourd'hui aux infrastructures de réseaux qui transportent et distribuent l'énergie sur l'ensemble du territoire. Ce rapport formule neuf propositions pour que ces réseaux ne soient pas un

frein à la transition énergétique mais bien un des moteurs de celle-ci.

Il vient compléter une large réflexion menée par l'Institut Montaigne sur la **transition énergétique**, le **transport** et le **bâtiment**. Dans son rapport *Pour réussir la transition énergétique* publié en juin 2019, l'Institut Montaigne s'est ainsi livré à une analyse de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), texte gouvernemental visant à définir la stratégie énergétique de la France pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière d'émissions de CO₂ notamment. Il s'est aussi penché sur les usages, en s'intéressant aux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre : le transport, dans son rapport *Quelle place pour la voiture demain ?* de juin 2017, et le bâtiment, dans son rapport *Rénovation énergétique : chantier accessible à tous* de juillet 2019.

L'accès à l'énergie sur l'ensemble du territoire est un acquis qui cache cependant une réalité peu connue, celle des infrastructures de réseaux. Historiquement, les centrales de production électriques, les ports où arrivent les livraisons de pétrole brut et de gaz naturel et les raffineries étaient éloignés des lieux de consommation. Des réseaux électriques, des gazoducs et des oléoducs ont donc été construits pour acheminer l'énergie jusqu'aux clients résidentiels, professionnels ou industriels. La France bénéficie ainsi d'infrastructures de qualité qui répondent aux attentes des clients et participent à la compétitivité de nos entreprises. Les interconnexions entre réseaux énergétiques sont par ailleurs une illustration de l'Europe de l'énergie qui permet d'accroître la solidarité entre pays et garantir la sécurité d'approvisionnement lorsque la production nationale n'est pas suffisante.

Comment s'adapter à la transition énergétique ?

Jusqu'à présent, les réseaux électriques, gaziers, pétroliers ainsi que ceux transportant de la chaleur ou du froid¹ ont été peu présents dans le débat public en dehors de la gestion de crises liées généralement à des événements climatiques. Ce manque de visibilité pourrait laisser croire à tort que l'adaptation des réseaux se fera à la marge pour répondre aux objectifs ambitieux de la PPE. Les réseaux électriques et gaziers vont cependant

devoir faire face à la décentralisation des moyens de production avec la montée en puissance des énergies renouvelables (EnR) à savoir l'éolien, le solaire ou encore le biométhane.

En outre, quand bien même les EnR et le développement de l'autoconsommation vont rapprocher la production des lieux de consommation, il serait illusoire de penser que la transition énergétique se fera sans les réseaux actuels. Au contraire, les réseaux sont un des leviers de la transition énergétique avec l'émergence des *smart grids*. Les données de consommation provenant des compteurs communicants seront utiles pour rendre plus efficace le fonctionnement du système énergétique. Les clients vont également bénéficier d'une connaissance plus fine de leur consommation, condition nécessaire pour réaliser des économies d'énergie et permettre notamment d'identifier les passoires thermiques.

Quelle gouvernance pour les réseaux d'énergies et à quelle hauteur les financer ?

Se pose toutefois la question de la gouvernance des réseaux avec des exploitants de taille nationale, permettant une mutualisation des moyens, et une volonté des territoires de s'engager progressivement sur ces questions. Les bouleversements que vont connaître l'ensemble des réseaux doivent se faire à un coût soutenable pour la collectivité. Le simple maintien en condition opérationnelle des réseaux énergétiques représente déjà des investissements financiers importants dans un contexte où la consommation d'énergie demeure un sujet de préoccupation important pour 70 % des ménages (baromètre 2019 du Médiateur national de l'énergie). Que ce soit pour l'électricité ou le gaz naturel, le tarif payé pour l'acheminement de l'énergie représente environ la moitié d'une facture hors taxes d'un client. En parallèle, l'équilibre économique des réseaux gaziers et pétroliers, dont le financement est lié aux volumes acheminés, pourrait être fragilisé en raison de la diminution des consommations d'énergies fossiles.

Les décisions d'investissements dans l'énergie, et particulièrement dans les réseaux, se font sur des cycles longs. Alors que les débats autour de la PPE ont porté principalement sur la place du nucléaire, il est nécessaire de comprendre les enjeux actuels des réseaux pour s'assurer que la transition énergétique en France ne rencontrera pas les mêmes écueils que l'*Energiewende* engagée en Allemagne. Les infrastructures de réseaux ont fait leur preuve et il est avant tout indispensable de conserver cet avantage qui a jusqu'à présent permis à la France d'éviter de se préoccuper de la façon dont l'énergie était acheminée, contrairement à d'autres pays de l'OCDE qui connaissent des taux de coupures bien plus élevés.

¹ Un réseau de chaleur permet d'alimenter le chauffage de bâtiments, principalement en zone urbaine, ou des zones industrielles à travers des canalisations reliées à des chaufferies. Un réseau de froid a un fonctionnement opposé et récupère la chaleur des bâtiments pour les refroidir.



Nos propositions

Proposition n° 1

Mettre en place une « PPE Réseaux », tenant compte de l'évolution de la demande et de la production. C'est en effet indispensable pour que le gouvernement et le législateur orientent et déclinent la politique énergétique du pays en traitant les impacts sur l'ensemble de la chaîne, et non seulement sur le plan de la production. Ce document d'orientation, commun aux différentes énergies, étudiera leur complémentarité et la manière dont les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur, peuvent fonctionner en synergie les uns avec les autres.

Proposition n° 2

Renforcer l'articulation entre les différents schémas directeurs Énergie et coordonner la PPE et les SRADDET. L'organisation d'une conférence réunissant les services centraux de l'État, les préfets et les présidents de région pourrait permettre aux schémas régionaux d'être entendus dans leur spécificité puis conciliés avec les orientations nationales de la PPE dans une approche de synthèse.

Proposition n° 3

Étudier l'opportunité de renforcer la coopération entre RTE, GRTgaz et Teréga pour optimiser le pilotage des réseaux stratégiques français en matière énergétique et accélérer la convergence entre les énergies. Cette étude pourrait être menée sous l'égide de la DGEC.

Proposition n° 4

Comme cela a été effectué pour les fiches de paie et les déclarations d'impôts, rendre plus claire la facture d'énergie avec une explication des différentes composantes du prix (énergie, acheminement et fiscalité). Des encarts pédagogiques pourraient être ajoutés en annexe afin de valoriser le rôle des réseaux en lien avec la transition énergétique (accueil des énergies renouvelables, mobilité propre, décentralisation, tonnes de CO₂ économisées ...).

Proposition n° 5

Intégrer un volet « Énergie » à la démarche de création d'un grand campus de la cybersécurité (mission confiée par le Premier ministre à Michel Van Den Berghe) afin de permettre aux différents acteurs de se rapprocher et de partager leurs solutions. Développer une stratégie à l'export pour les PME et les *startups* œuvrant sur le développement de solutions et de services Énergie Cybersécurité avec le soutien de la BPI-France.

Proposition n° 6

Renforcer les ambitions de développement à l'international des acteurs français en charge de la gestion des réseaux d'énergies,

de transport comme de distribution. Valoriser leur savoir-faire en matière de *smart grids* et de comptage intelligent, en lien avec la filière industrielle et sans se limiter aux missions de conseil, comme l'ont fait avec succès d'autres grands opérateurs européens comme Enel et Iberdrola. Pour la réussite de l'exportation de cette filière industrielle, il conviendra que le pouvoir politique apporte le soutien nécessaire, qu'il s'agisse d'apporter de la visibilité à la filière par la voie diplomatique ou de lui faire bénéficier des soutiens financiers du fonds pour l'innovation et l'industrie.

Proposition n° 7

1. Autoriser l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE), pour des raccordements réalisés sur des réseaux aidés par le Fonds Chaleur. Ceci présente l'avantage de ne pas peser directement sur les finances publiques du fait du fonctionnement du dispositif des CEE. Le Fonds Chaleur pourrait le cas échéant être utilisé comme variable d'ajustement, en complément des CEE, pour éviter tout soutien trop important.
2. Supprimer, dans les zones desservies par des réseaux de chaleur, les mécanismes de récompense des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz lorsqu'ils raccordent des bâtiments au réseau de gaz, dans les conventions de gestionnaires de réseaux de distribution de gaz. Cela permettra d'éviter une concurrence frontale entre deux réseaux énergétiques et d'accélérer le développement des réseaux de chaleur.
3. Obtenir un engagement des gestionnaires et des délégants de réseaux faisant partie de la dizaine de réseaux totalement ou partiellement alimentés au charbon pour renoncer à l'énergie charbon sous 10 ans. En effet, le charbon représente actuellement 4,4 % du mix des réseaux de chaleur, cette part ayant été divisée par 2 en 5 ans.

Proposition n° 8

Accélérer la mise en place, sous l'égide de la CRE, de l'identification des zones favorables pour orienter et inciter les projets à se développer sur les territoires les plus propices à l'accueil de méthaniseurs, reposant en particulier sur l'étude des coûts de raccordement et d'injection dans les réseaux, de transport ou de distribution.

Proposition n° 9

Confier au Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), dans le cadre des déclinaisons des dispositifs législatifs et réglementaires (en particulier de la Loi de Programmation Militaire), une mission d'évaluation de la criticité des infrastructures de transport d'hydrocarbures et de la robustesse des exploitants des réseaux d'oléoducs.